



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°534 du 06 au 12 Juillet 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 12 juillet 2026, au moins 876 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 789 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

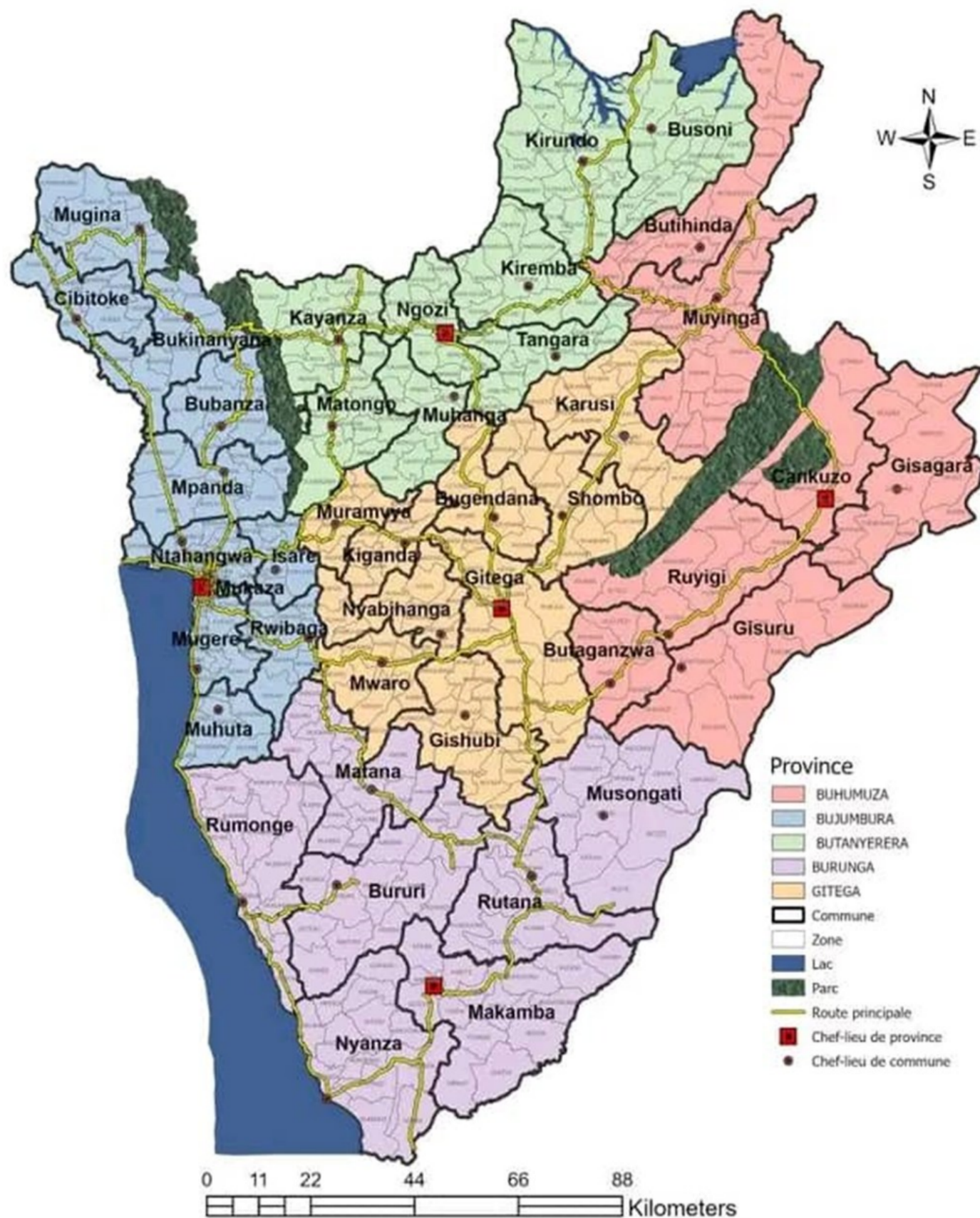
- ♦ "Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P5
I. CONTEXTE.....	P5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P12
III. DROITS CATÉGORIELS	P15
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P15

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CEPI	: Commission Provinciale Nationale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès Nationale pour la Liberté
DCE	: Direction communale de l'Enseignement
DPE	: Direction provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamental
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Force de Défense et Libération du Rwanda
M23	: Mouvement du 23 mars
OBR	: Office Burundaises des recettes
OPJ	: Officier de Police Chef
OTB	: Office du Thé du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
UPRONA	: Union pour le Progrès Nationale

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	8
I.3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET GOUVERNANCE.....	11
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	12
II.1. DROIT À LA VIE.....	12
II.1.1. HOMOCIDES VOLONTAIRES.....	12
II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS	12
II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES	13
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	14
I.2.1. DES VIOLS	14
II.2.2. VIOLENCES DOMESTIQUES	14
III. DROITS CATÉGORIELS	15
III.1. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANT.....	15
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	15

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 6 au 12 juillet 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, économique et la gouvernance. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques qui ont marqué cette semaine.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 4 personnes tuées dont 4 corps retrouvés sans vie et 1 personne morte suite à l'incendie du marché de Ngozi, 2 personnes victimes de VBG dont une fille mineure violée et 1 personne victime d'enlèvement.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

BURUNDI-RUSSIE: la coopération se concrétise à Gitega, focus sur le développement humain

Le Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergueï Lavrov, a effectué ce vendredi 10 juillet 2026 une visite de travail au Burundi.

Accueilli à l'Aéroport International Melchior Ndadaye par son homologue M. Édouard Bizimana, Ministre des Affaires Étrangères, de

l'Intégration régionale et de la Coopération au développement, le chef de la diplomatie russe a été reçu en audience par Evariste Ndayishimiye, Président de la République et Président en exercice de l'Union africaine, au Palais Ntare Rushatsi.

Des accords pour les droits sociaux et économiques

À l'Hôtel Kiriri Garden, le Ministre Lavrov a conduit une séance de travail élargie aux Ministres burundais des secteurs clés. Les échanges ont abouti à la signature de plusieurs accords de coopération bilatérale.

Du point de vue des droits de l'homme, ces accords visent directement la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des populations :

⇒ *Agriculture et sécurité alimentaire* : Renforcer la production locale pour garantir le droit à l'alimentation

⇒ *Énergie et Infrastructures* : Améliorer

l'accès à l'électricité et aux routes, conditions essentielles à la dignité humaine et au développement

⇒ *Santé* : Coopération pour renforcer le système de santé, notamment dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola

⇒ *Éducation et Transfert de technologies* : Favoriser l'accès à une éducation de qualité et aux savoirs

⇒ *Transports et Commerce* : Faciliter la mobilité et l'accès aux opportunités économiques

L' UA et les droits collectifs de l'Afrique

En sa qualité de Président en exercice de l'UA, le Président Ndayishimiye a rappelé la nécessité d'une représentation plus juste de l'Afrique au Conseil de Sécurité de l'ONU. Il a également insisté sur le principe des "solutions africaines aux problèmes africains", notamment face aux défis sécuritaires dans

l'Est de la RDC et au Sahel.

Les deux parties ont réaffirmé que la coopération doit se faire au bénéfice des deux peuples et dans le respect de la souveraineté des États.

À l'issue de la cérémonie de signature, un dîner diplomatique a été offert par le

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

Ministre Bizimana.

Le Ministre Lavrov a par ailleurs invité le Président Ndayishimiye à quo-présider le 3e Sommet Russie-Afrique prévu les 28 et 29 octobre 2026 à Moscou.

En somme, cette visite marque une volonté de traduire le partenariat politique en projets concrets. Les accords signés touchent

La Première Dame présente au Président aux USA et au Royaume-Uni

La Première Dame du Burundi, Angéline Ndayishimiye, a été reçue ce dimanche 12 juillet 2026 au Palais présidentiel de Kiriri par le Président de la République, Evariste Ndayishimiye.

De retour d'un séjour aux États-Unis et au Royaume-Uni, elle a présenté au Chef de l'État les deux distinctions internationales décernées en reconnaissance de son engagement en faveur du bien-être des populations à travers sa Fondation .

Le Président a exprimé sa gratitude et encouragé l'équipe à poursuivre ses actions au service de la population.

L'accueil a mobilisé la Ligue des femmes du CNDD-FDD, Femmes Intwari, MAC Burundi

Une rencontre du parti UPRONA annulée en Commune Cankuzo, Province de Buhumuza.

En date du 10 juillet 2026, aux alentours de 18 heures, Monsieur Olivier Nkurunziza avait organisé une rencontre avec quelques membres de son équipe à Kabeza Motel, situé dans le chef-lieu de la commune de Cankuzo, dans la province de Buhumuza, avant de poursuivre son programme de prière à la paroisse de Muyaga. Selon des sources au sein de la commune de Cankuzo, Monsieur Birahanyi Ferdinand, le représentant provincial de l'UPRONA, a reçu un appel téléphonique de la Gouverneur de la province de Buhumuza, Madame Denise Ndaruhekere, interdisant cette rencontre et menaçant d'arrêter tous les participants en cas de non-respect de cette directive.

Les mêmes témoins rapportent qu'Olivier Nkurunziza n'a pas rassemblé ses cadres et a suspendu son programme pour se rendre à Muyinga. D'après les membres de ce même

directement aux bases du développement humain : manger, se soigner, étudier, se déplacer, travailler. La mise en œuvre effective et le suivi de ces accords seront déterminants pour mesurer leur impact sur la jouissance des droits fondamentaux des citoyens burundais.

ses 2 distinctions internationales reçues

et plusieurs organisations de la société civile venues de toutes les provinces.

Au-delà de l'honneur, ces actions ont un impact direct sur la réalisation des droits humains : santé, éducation, autonomisation.

Cependant, sur le terrain, elles font face à des défis majeurs comme la pauvreté et le manque de ressources. Pour maximiser l'impact et éviter tout chevauchement avec les ministères sociaux, un mécanisme formel de coordination entre la Fondation et l'État est essentiel. Ainsi, la Première Dame peut jouer le rôle d'accélérateur pour la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels de tous les Burundais.

parti, une perturbation des activités du comité central de l'UPRONA a eu lieu à Bujumbura, ku Mugumya, le 14 juin 2026, où certains militants n'ont pas été autorisés à entrer sur ordre du ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique. Ces mêmes membres affirment que le régime en place ne souhaite plus voir Olivier Nkurunziza en tant que président du parti, car il représente un obstacle en dénonçant ses abus, comme cela a été le cas à Rumonge durant les élections de 2025. Olivier Nkurunziza a également exprimé qu'il subit une surveillance constante lors de ses déplacements et a mis en garde contre le risque que le parti UPRONA soit attribué à un autre répondant aux intérêts du parti au pouvoir.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)

Le choix des candidats à la CECI Cankuzo, Province Buhumuza.

En date du 8 juillet 2026, l'administrateur communal de Cankuzo honorable Nahimana Marie Rose a réuni ceux qu'on appelle " les parties prenantes électorales " : les représentants communaux des partis politiques, des confessions religieuses et de la société civile. Mais, ce qui inquiète, l'invitation a été téléphonique et individuelle sans savoir l'objet du jour. Arrivés en salle de réunion de la commune Cankuzo, ils ont été informés qu'il s'agit du choix des membres de la CECI. Et de compléter dans l'urgence les fiches distribuées par l'administrateur. Injonction : chaque participant devrait compléter la fiche : 2 candidats de niveau universitaire, d'ethnie et de sexe différents. Ils n'avaient pas le droit d'aller consulter les leurs pour donner des

propositions, ce qui a été constaté comme une manœuvre pour limiter les candidatures. La plupart n'ont pas complété les fiches parce qu'ils n'étaient pas avisés.

L'administrateur a bien précisé que celui qui n'est pas dans la salle n'a plus rien à proposer et à réclamer. Une liste des présences a été faite pour cette fin.

Signalons que seuls les partis CNDD-FDD, UPRONA et FRODEBU ont pu répondre à ce contact, mais l'UPRONA n'a pas pu avoir un candidat hutu.

Parmi les confessions religieuses, la plupart n'ont pas rempli la fiche. Islam a bien complété la fiche.

Les intimidations des jeunes Imbonerakure sont signalées en Commune Gisuru, Province Buhumuza.

Depuis ce mois de juillet 2026, sur les collines Munyinya et Gahinga de la zone Gisuru ainsi que sur les collines Munyinya et Gahinga de la zone Rukobe, commune Gisuru, province Buhumuza, les jeunes imbonerakure affiliés au parti au pouvoir font des patrouilles nocturnes en tenues militaires.

Ces actes sont signalés sur les collines de Gisuru et Kinama de la zone Gisuru et les collines de Munyinya et Gahinga de la Zone Rukobe.

Lors de ces patrouilles nocturnes, ces jeunes Imbonerakure donnent des ordres surtout aux commerçants de fermer leurs kiosques, où ils doivent fermer au plus tard à 21 heures. Les commerçants disent ne pas comprendre cette mesure alors que les administratifs disent que la sécurité est bonne sur toute l'étendue de la

commune Gisuru. Parmi ces jeunes membres du parti CNDD-FDD, il y a le prénommé Thérance, responsable des jeunes Imbonerakure à la colline Gisuru, Juvenal et David tous des Imbonerakure de la même colline.

A titre illustratif, en date du 5 juillet 2026, les jeunes Imbonerakure ont taxé une amande de 100.000 fbu à un commerçant prénommé Mohammed de la colline de Gisuru, au chef-lieu de l'ancienne commune de Gisuru. Ce commerçant a été taxé de cette amende sous prétexte d'avoir dépassé l'heure de fermeture de son Kiosque. La victime dit que ce sont des mobiles politiques cachés derrière car il est un membre actif du parti CNL pro-Agathon RWASA.

Détournement présumé des travaux communautaires à des fins d'extorsion en Commune de Cankuzo, Province Buhumuza

Les travaux de développement communautaire sont devenus un instrument de répression à l'encontre des membres des partis d'opposition. Le 11 juillet 2026, sur la colline Humure, dans la Zone Kigamba, Commune Cankuzo, au sein de la province de Buhumuza, l'administration a organisé des travaux communautaires. Les jeunes Imbonerakure se déplaçaient de ménage

en ménage pour ordonner aux habitants de participer à ces travaux. Il semble que l'organisation de cette activité revêtait une dimension politique, car, à l'issue des travaux, M. Ntiringaniza Cyprien, responsable du parti CNDD-FDD dans la commune de Kigamba et également natif de cette colline, a saisi l'opportunité pour

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 7)

adresser un message aux membres du parti au pouvoir, les exhortant à se préparer pour les prochaines élections présidentielles. « Nous souhaitons obtenir un score de 100 % lors des prochaines élections », a-t-il insisté.

Les participants aux travaux de développement communautaire étaient tenus de se munir d'un cahier de ménage dans lequel le chef de colline devait apposer sa signature. Le dimanche 12 juillet 2026, les jeunes de cette localité se sont levés très tôt pour, comme la veille, passer de ménage en ménage afin de réprimander ceux

qui n'avaient pas pris part aux travaux. Parmi les Imbonerakure engagés dans cette opération figuraient Denis, connu sous le nom de Sénégalais, responsable des Imbonerakure sur cette colline, ainsi que Séverin et Yves, tous originaires de cette même localité. Ceux qui n'avaient pas participé aux travaux ont été contraints de s'acquitter d'une amende de 10.000 Fbu. La population demande instamment qu'une distinction claire soit établie entre les activités politiques et les travaux de développement communautaire.

Contribution forcée en commune Buhiga, province Gitega

Depuis 8 juillet 2026, le 1er secrétaire du CNDD-FDD sur la colline Buhiga, Bigirindavyi J. de Dieu alias Runyota collecte des cotisations par force à tous les commerçants du centre Buhiga disant que c'est pour faciliter les festivités de ce parti qui se dérouleront sur cette colline à une date non citée. La somme n'était pas limitée mais le minimum est de 5000 fbu pour chaque commerçant de ce centre. En date du 10 juillet 2026, des Imbonerakure ont sillonné avec des haut-parleurs invitant les membres du CNDD-FDD de répondre massivement aux festivités dédiées à la fête du

nouvel an du 11 juillet 2026 à la zone Buhiga à partir de 11 heures. Vers 6 heures du matin, des Imbonerakure de la colline Buhiga se sont rassemblés sur le terrain pour préparer un défilé à démontrer lors de la fête. On n'a pas insisté de fermer le marché ce qui a montré que l'argent collecté pour accueillir des invités comme le disaient au moment de la collecte a été détourné. Même certains membres de ce parti disent que les autorités du parti ont trouvé un moyen de voler leurs membres et jurant de ne pas voir la tenue de la réception.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

La prise du feu du marché de Ngozi, en commune Ngozi, province Butanyerera

Dans la nuit du 9 au 10 juillet 2026, vers 20 heures, le marché de Ngozi a été victime d'un incendie dont l'épicentre se situait au niveau de deux kiosques situés au sud, à proximité du parking réservé aux véhicules de transport rémunéré. Initialement, les intervenants ont cru maîtriser rapidement le sinistre. Toutefois, en raison de l'inefficacité d'un ancien et petit camion de pompiers, le feu s'est propagé, entraînant la destruction de 80 % des infrastructures du marché.

À la suite de cet incendie, un commerçant nommé Ndayishimiye Jean Bernard a perdu la vie en raison d'une crise cardiaque liée aux pertes subies, tandis que douze autres commerçants ont été admis à l'hôpital neuropsychiatrique de Mubuga, situé dans la commune de Ngozi. Les autorités provinciales, accompagnées par la police et les services de renseignement, se sont mobilisés, mais l'origine

de l'incendie ainsi que la valeur des biens réduits en cendres restent floues. Les compagnies d'assurance ont indiqué qu'une centaine de commerçants avait pu assurer leurs marchandises.

Le 11 juillet 2026, l'administrateur de Ngozi, accompagné de la population et des commerçants, a procédé au nettoyage du marché. Lors de sa visite le 10 juillet 2026, Victor Segasago, gouverneur de Butanyerera, a exhorté tous ceux ayant pris les marchandises de leurs confrères à les restituer dans les plus brefs délais, sous peine d'une intervention policière visant à identifier ceux qui auraient volé ou refusé de rendre ces biens. Le gouverneur a également annoncé que les activités du marché devraient reprendre sous peu et que chaque commerçant retrouverait son stand.

La population se trouve dans une situation

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 8)

désespérée face à l'absence de soutien de l'État, qui ne promet ni enquêtes ni indemnités pour les victimes, selon les déclarations faites par les autorités. Le président de l'Assemblée nationale, Gélase Ndabirabe, s'est également rendu sur les lieux, mais ses discours laissent

les victimes dans un sentiment d'abandon. Il a déclaré que la responsabilité incombait aux victimes qui n'avaient pas collaboré pour acquérir des véhicules de pompiers afin de prévenir de tels dégâts, ni pour assurer leurs marchandises.

Une maison et un véhicule pris feu en commune Musinga, province Buhumuza

Dans la nuit de ce 8 au 9 juillet 2026, sur la route Musinga masanganzira (RN6) au niveau de la colline gasura, zone Kiremba commune Musinga, province Buhumuza, un véhicule de transport a pris feu et complètement calciné à la suite d'un incendie survenu. Selon des témoins de la localité, le véhicule transportait

des matériels de construction et plus de 15 bidons de 20 litres chacun d'essence. Les sources administratives disent qu'une maison située à proximité de cette route a été dévastée par le feu provenant de ce véhicule. Les mêmes sources précise qu'aucun dégât humain n'a été enregistré.

Conduite répréhensible des agents de police dans la province de Gitega.

⇒ En commune Mwaro.

En date du 10 juillet 2026, vers 9 heures, un vacarme a eu lieu au parking des motos situé au chef-lieu de la Commune Mwaro, en province Gitega, à l'endroit communément appelé: "Ku Kayuki".

A l'origine de cette situation, un policier qui roulait sur une moto, nommé Cédric, du Commissariat de Mwaro a poussé avec son pied une taxi- moto qui roulait devant lui à faible vitesse. Le taxi motard avait un client à bord, une dame revenant du marché avec un enfant au dos et quelques articles en mains. Le taxi motard et cette dame sont tombés sur le trottoir de la route goudronnée passant au chef-lieu de Mwaro. Alors que ce chauffeur et sa cliente étaient encore à terre, le policier Cédric a voulu prendre la moto par force pour l'amener au commissariat de police. Deux autres policiers sont arrivés sur les lieux pour appuyer leur camarade.

Aussitôt plusieurs taxi motards du parking sont arrivés et ont empêché ces policiers de prendre la moto. Aussi, plusieurs personnes

allant au marché de Mwaro, sont venues pour protester que la moto ne soit pas emportée par ces policiers.

Ils ont dit que ces policiers au lieu de préserver l'ordre de la population, ce sont eux même qui la perturbent. Ils ont dit que plutôt ils devraient permettre au taxi-motard, d'amener au centre de santé Croix-Rouge de Mwaro, la dame tombée par terre avec un enfant au dos.

Ces policiers ont répondu à la foule qui était sur place, qu'ils vont eux-mêmes amener la dame blessée au centre de santé.

Comme du bruit continuait à monter, et que des passants s'étaient rassemblés là, ces policiers ont fini par laisser le motard, faire demi-tour, pour amener cette dame au centre de santé Croix-Rouge Rouge.

Toutes les personnes qui étaient là ont condamné cette manière louche affichée par les policiers, d'exiger des pots- de- vin aux motards.

⇒ En commune Karuzi

En date du 12 juillet 2026, vers 23 heures, sur la colline et zone Buhiga, commune Karusi, au centre de Buhiga, province Gitega, Nsabimana Nicolas alias Sake qui fait le Taxi-moto, membre du CNDD FDD, âgé de plus de 30 ans a été fusillé par le commissaire zonal de Buhiga à deux coups de son pistolet dans un

bar appelé BENACO BAR. Selon des témoins de la localité, l'origine de cet attentat est que son garde du corps a arraché par force un téléphone d'un nommé Habonimana connu sous le sobriquet de Wasafi lui disant qu'il veut chercher son téléphone volé mais ce dernier qui partageait la bière avec la victime

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 9)

a refusé l'utilisation de son téléphone et le lui a arraché de son tour et les deux se sont retirés de ce côté.

Le commissaire s'est précipité vers wasafi et lui a infligé des coups de poings tout en les chassant du bar. Avant de rentrer, Nicolas a voulu acheter une bouteille d'eau mais le commissaire lui a pris par sa chemise au cou et le mettant à terre. Allongé par terre, le commissaire lui a donné deux coups de balles de son pistolet au niveau des cuisses.

Après on l'a évacué vers l'hôpital Buhiga mais ce commissaire accompagné de deux gardes l'a suivi jusqu'à la chambre d'urgence disant qu'il

veut l'achever mais un docteur de garde lui a empêché d'y pénétrer pendant que le même garde du corps chargeait son fusil en faisant peur aux malades. Le docteur est parvenu à transférer la victime à l'hôpital du cinquantenaire de KARUSI où il est en train de se faire soigner. D'après Wasafi son ami, le commissaire communal accompagné du procureur se sont rendus à l'hôpital de KARUSI pour des enquêtes et le garde du corps a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat communal. Le commissaire lui aussi a été arrêté par après par le commissaire provincial de Gitega.

Vol des biens en Commune Gisuru dans la Province de Buhumuza.

En date du 4 juillet 2026, vers 19 heures, sur la colline Munyinya, commune Gisuru, province Buhumuza, un vol a été commis chez Mbonigaba Gervais, originaire de la colline de la Colline Gacokwe, Zone Ndemeka, de la commune de Gisuru, qui venait du marché de Mabamba (en Tanzanie). Arrivé sur la colline Munyinya, Gervais est tombé dans un groupe de 5 personnes qui lui ont dérobé de tous ses biens dont 50 kilogrammes de riz ; 50.000fbu; 80.000 shillings Tanzaniens ainsi que son vélo.

La victime a été battue par ces brigands et a

été évacuée pour l'hospitaliser à l'hôpital de Gisuru.

Selon nos sources sur place, ce sont les Imbonerakure qui auraient commis ces actes car ce sont eux qui font des patrouilles nocturnes dans cette localité. Les malfaiteurs ont pris le large après avoir posé cet acte. Le chef de la colline Munyinya Monsieur NDAYIZEYE Pierre a indiqué que les enquêtes sont en cours pour connaître les auteurs de ce vol.

Recrudescence de vols par effraction dans les débits de boissons à Gisovu 1, commune Bubanza, province Bujumbura

Une information transmise à la ligue Iteka en date du 9 juillet 2026 fait état d'une nouvelle méthode de cambriolage qui cible les établissements de boissons BRARUDI. Au cours d'une période de trois semaines, trois commerçants situés dans le sous-quartier Gisovu 1 ont été victimes de vols, les malfaiteurs ayant réussi à percer les murs de leurs établissements.

Le dernier incident concerne un commerçant

dont les caisses de boissons, incluant certaines contenant des produits BRARUDI, ont été dérobées, pour une valeur totale dépassant 4 millions, durant la nuit du 7 juillet 2026. Les jeunes Imbonerakure, qui effectuent des rondes nocturnes, suscitent des suspicions, et un unique suspect se trouve actuellement en détention. Les commerçants expriment leur demande pour un renforcement des mesures de sécurité.



Uwo uri wese ubahirizwa

I.3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET GOUVERNANCE

Paralysie des activités économiques en Commune Muramvya dans la Province de Gitega.

En date du 10 juillet 2026, toutes les activités socio-économiques ont été paralysées par la visite du Gouverneur de la province Gitega.

En effet, à cette date, Mr Bigirimana Liboire, Gouverneur de la province de Gitega a visité la commune de Muramvya et y a effectué des travaux communautaires.

A cette occasion, toutes les boutiques, magasins, restaurants, salons de coiffure ainsi que le marché central de Muramvya ont été fermés depuis 7h du matin jusqu'à 17 heures par les Imbonerakure. Au chef-lieu de la commune, tout le monde devait se rendre à l'endroit appelé "messe de la police " de

Muramvya pour des travaux de construction d'une clôture.

En ce jour, les dernières activités scolaires de l'année scolaire comme la proclamation pour certaines écoles ont été arrêtées.

Le Gouverneur est arrivé vers 12 heures alors que c'était prévu 8h.

Après les travaux qui ont duré jusqu'à 14h, une rencontre avec la population a immédiatement eu lieu jusqu'à 17h.

La population du chef-lieu de la commune Muramvya se dit très choquée par ce genre de rencontres qui fragilise leur vie déjà journalière.

Pénurie d'engrais FOMI en commune Bururi, province Burunga

Les agriculteurs de la zone Kajondi, commune Bururi, province Burunga, dénoncent une pénurie d'engrais FOMI alors que la saison culturale C touche à sa fin. Ils craignent que cette situation ne compromette les rendements agricoles et appellent les autorités à intervenir rapidement.

Selon des sources administratives et agricoles locales, aucun approvisionnement en engrais FOMI n'a été effectué dans la zone durant cette saison culturale, ce qui a entraîné l'épuisement complet des stocks. Les besoins sont pourtant estimés à environ 3 000 sacs afin de satisfaire la demande des producteurs.

Les agriculteurs indiquent que le dernier approvisionnement remonte à la saison culturale A de l'année 2026. Depuis lors, ils affirment n'avoir reçu aucune nouvelle livraison, malgré les besoins des cultures en fertilisants.

La situation est particulièrement préoccupante pour plus de 260 agriculteurs qui s'étaient

inscrits pour bénéficier des engrais FOMI de types Imbura, Bagara, Urée et Dolomie. Bien qu'ils aient accompli toutes les formalités requises, ils attendent toujours la distribution.

« Nous conservons encore nos jetons de retrait, mais nous ne savons pas si nous recevrons un jour les engrais », témoignent certains habitants de Kajondi. Les producteurs redoutent que cette pénurie n'entraîne une baisse significative de la production agricole, avec des conséquences sur les revenus des ménages et la sécurité alimentaire de la région.

Les agriculteurs demandent aux autorités compétentes ainsi qu'aux responsables de la distribution des engrais FOMI de prendre des mesures urgentes pour approvisionner la zone Kajondi. Ils rappellent que la disponibilité des fertilisants constitue un facteur essentiel pour améliorer les rendements agricoles et renforcer la sécurité alimentaire.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.

Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé dans un puits à Nyamikoma, zone Buhoro, commune Mugina, en province Bujumbura.

En date du 9 juillet 2026, sur la colline Nyamikoma, zone Buhoro, commune Mugina, province Bujumbura, un corps sans vie d'Olivier Nzoyihaya, âgé de 20 ans a été retrouvé dans un puit, nu avec des blessures au niveau de la tête. Un message venant d'un responsable du parti CNDD-FDD à Buhoro a été annoncé dans un groupe whatsapp du même parti que le corps d'Olivier venait d'être retrouvé dans un puits.

En date du 8 juillet 2026, sa famille avait alerté avec un message audio accompagné de sa photo en l'annonçant comme disparu et demandait à toute personne qui le verrait de l'informer. Olivier Nzoyihaya, âgé de 20 ans, originaire de la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mugina de la province Bujumbura, élève au Lycée Technique Kiriba situé près du chef-lieu de la commune Mugina, en 2ème Informatique de Télécommunications. Comme les autres jeunes en période de vacances, il avait choisi de s'occuper en cherchant du travail comme orpailleur dans une coopérative d'exploitation de l'or ayant ses activités dans les sites de Nyamikoma, colline Buhoro, zone Buhoro de la commune Mugina.

Les sources policières et civiles arrivées sur le lieu du crime indiquent que la victime a été étranglée avant de succomber.

Une personne morte en commune Nyanza, province Burunga

En date du 12 juillet 2026, vers 6 heures du matin, au bord de la route Mabanda-Mugina, sur la colline Bikobe, zone Gitara, commune Nyanza, province Burunga, un homme non identifié a rendu l'âme après être retrouvé agonisant à ce lieu. Selon des témoins de la situation, l'homme a été découvert tôt dans la matinée par des passants, au bord de la route reliant Mabanda à Mugina, sur la colline Bikobe, en zone Gitara de la commune Nyanza.

La police a procédé à l'arrestation des gardiens du site et deux autres suspects qui travaillaient avec la victime sur le même site. Dieudonné Hategekimana très connu sous le pseudonyme de Nyabusorongo et un prénommé Emmanuel respectivement chefs de cette coopérative ont été aussi arrêtés. Sa famille a procédé à l'enterrement de la victime dans l'attente des résultats des enquêtes policières mais n'a pas confiance ces dernières aboutissent car en date du 10 juillet 2026 vers 20 heures, les deux responsables de la coopérative ont été libérés. Une source policière indique que leur libération a été négociée moyennant un pot de vin de 25 000 000 de francs burundais. La même source précise que cette somme est un signe irréfutable que les deux responsables savent quelque chose sur la mort d'Olivier Nzoyihaya.

L'une des hypothèses est que la victime avait des contacts fréquents avec les militaires ce qui lui aurait attiré des soupçons de communiquer à ces militaires les quantités réelles d'or produites ; ce que ne veulent pas les actionnaires de plusieurs coopératives.

C'est après qu'il est fixé un quota que chaque exploitant de l'or dans ces lieux donne aux militaires.

Selon les mêmes témoins, la victime présentait de graves blessures laissant penser qu'elle avait été battue. Elle saignait du nez et portait également des marques au niveau des poignets, laissant supposer qu'elle a été ligotée avant d'être agressée. Les témoins indiquent aussi qu'une importante quantité de sang était visible sur son visage.

Les premières personnes arrivées affirment que l'homme respirait encore lorsqu'elles l'ont

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 12)

approché. Les habitants lui ont finalement apporté du lait, mais il a rendu son dernier souffle avant de pouvoir être secouru.

La dépouille a été transférée à la morgue de l'hôpital de Rusenyi, situé en zone Mabanda, commune Nyanza, où elle est conservée en attendant la poursuite des investigations et son

éventuelle identification.

Les autorités administratives et les services de sécurité ne s'étaient pas encore exprimés sur les circonstances de ce décès. Une enquête est attendue afin d'identifier les auteurs de cette agression et d'établir les faits.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rumonge, province Burunga

En date du 09 juillet 2026, vers le soir, sur la colline Gatete, commune Rumonge, province Burunga, un corps sans vie d'Elysée Ndikumana, âgé de 15 ans, a été découvert au bord du lac Tanganyika, non loin du port de pêche de Busambi.

Selon des témoins de la localité, le défunt a été

éjecté par le lac Tanganyika après l'avoir mordu par un crocodile lorsqu'il nageait dans ce dernier. Hilaire Barandereka, chef de la colline Gatete explique que des gens sont souvent mordus soit par des hippopotames ou des crocodiles dans cette localité.

Un corps sans vie retrouvée en commune Mugina , province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka le 9 juillet indique qu'en date du 8 juin 2026, le corps sans vie d'Onesphore alias « Miseke » a été retrouvé dans les environs de la localité de Marura, à la lisière de la forêt de la Kibira. La victime avait été enlevée le 1er juin 2026 en compagnie de son neveu Kiguru alors qu'ils servaient d'éclaireurs pour guider le ravitaillement des positions de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB).

Des sources locales indiquent que les autorités militaires et les jeunes Imbonerakure ont initialement imposé un strict silence à la famille, interdisant toute divulgation de l'enlèvement et de la découverte du corps. Malgré ces pressions, un deuil discret a été organisé par les proches. Les auteurs de cet assassinat seraient des éléments armés en provenance du Rwanda, supposés appartenir aux FDLR.

II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES.

Province de Butanyerera : Un ressortissant de Bujumbura victime d'un deuxième enlèvement à Kayanza

En date du 10 juillet 2026, au marché de Kayanza, quartier Musave, zone Kayanza, commune Kayanza, province de Butanyerera, Joël, un homme dans la quarantaine, père de famille originaire de la colline Mageyo, zone Butahana, commune Mugina, province de Bujumbura, a été enlevé pour la deuxième fois. La victime réside sur la colline Kabere, qui est le chef-lieu de la commune de Mugina, où il exerce une activité commerciale au sein de son bar.

Chaque vendredi, Joël se rend aux marchés de Ngozi et Kayanza pour s'approvisionner en produits tels que des boissons BRARUDI, des chèvres et des pommes de terre, qu'il utilise pour satisfaire sa clientèle. Ses connaissances ainsi que quelques amis ont effectué des

recherches dans les cachots de Kayanza et de Ngozi, malheureusement sans succès, et sa famille n'a pas encore réussi à le retrouver. Ses voisins le décrivent comme une personne aimable, chaleureuse et accueillante, n'ayant eu aucun conflit connu avec quiconque. De plus, il a des liens amicaux avec des militaires basés dans la zone de Kibira, qui sont par ailleurs ses clients au bar, et qui lui vendent des pommes de terre cultivées dans cette même région.

Le 19 juin 2026, Joël était présent au marché de Ngozi lorsque des agents du SNR l'ont enlevé. Cependant, ses connaissances à Ngozi ont rapidement alerté des personnes à Mugina, Cibitoke et Bujumbura, et quelques heures plus tard, il a été relâché par ses

II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES (Suite de la page 13)

ravisseurs, qui alléguait qu'ils l'avaient confondu avec un voleur de motos qu'ils recherchaient. Ces deux incidents d'enlèvement, survenus dans un intervalle rapproché et touchant des individus originaires de la même commune, rappellent de nombreux cas d'enlèvements et de disparitions de personnes à Mugina, dont les familles n'ont pas encore pu retrouver des

nouvelles, qu'elles soient vivantes ou décédées. Les services de renseignement à Mugina, ainsi que l'administrateur Anicet Saidi et le commissaire communal de police, le Lieutenant-Colonel Jean-Claude Nkunzimana, sont au courant de cette situation, mais n'ont pas encore pris la parole à ce sujet.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. DES VIOLS

Une fille violée en commune Rumonge, province Burunga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 juillet 2026 indique qu'en date du 3 juillet 2026, sur la colline de Mutambara, zone Gatete, commune de Rumonge, Province de Burunga, une fillette nommée C.K, âgée de 5ans a été victime de viol dont le présumé auteur reste inconnu. Selon les parents de la victime, c'est vers le soir qu'ils ont remarqués

l'absence de l'enfant puis ont commencé les recherches dans les alentours, c'est ainsi qu'ils ont été alertés par des cris provenant du caniveau, ils l'ont retrouvée mais le présumé auteur avait déjà pris fuite. Elle a été conduite directement à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale. Malheureusement le présumé auteur n'a pas été retrouvée

II.2.2. VIOLENCE DOMESTIQUE

Une femme poignardée par son mari, médiateur collinaire au quartier Bubanza, commune Bubanza, en province Bujumbura.

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 7 juillet 2026 indique qu'en date du 4 juillet 2026, Monsieur Eduard, un médiateur collinaire dans le quartier Bubanza commune Bubanza, province Bujumbura, a poignardé sa femme et l'a blessée au niveau du cou et de la gorge dans la nuit.

Selon des témoins de la localité, la femme a été conduite à l'hôpital pour des soins dans un état

critique, Eduard a été arrêté et conduit aux cachots de la police.

La population demande justice, que ce bourreau soit traduit en justice et puni conformément à la loi, elle ajoute que cet homme soit rayé et démis de ses fonctions de médiateurs collinaires car il a montré des manquements graves en voulant ôter la vie de sa femme.



Uwo uri wese ubahirizwa

III. DROITS CATÉGORIELS

III.1. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un enfant volé attrapé en Commune Rumonge dans la Province de Bujumbura

Une femme de nationalité Congolaise est détenue au cachot de la police à Rumonge depuis le 12 juillet 2026 en possession d'un enfant âgé de 3ans qui n'est pas la sienne, sans documents d'autorisation parental. Selon le commissaire communal de la police, cette femme vivant dans le quartier de Kinama en Mairie de Bujumbura dit qu'elle apportait cet enfant à sa mère résident aujourd'hui dans le camp des réfugiés de Nyarugusu en Tanzanie. Selon les témoins à Rumonge, cette femme est sous interrogatoire devant un Opj. Les activistes des droits de l'enfant soupçonnent un trafic d'êtres humains. Le commissaire communal de la police indique que cet enfant pourra être remis à sa grande mère qui vit à Bujumbura et qui donnera toute la lumière sur cette affaire.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de:

1. Mettre en place des mécanismes de vigilance accrus pour les responsables administratifs et politiques locaux afin de prévenir les actes de violence ciblés et des extorsions d'argent à la population.
2. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
3. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
4. Prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.



Uwo uri wese ubahirizwa